

ARRETE MUNICIPAL N°13232 DU 27 MARS 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

- Echafaudage.
Place de la Nourriguel
Du 15 avril 2024
Au 30 avril 2024
- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu le Code de la Route,
 - Vu la demande faite par SARL BTNR-Parc d'activités de la gare-56700 BRANDERION
 - Considérant que pour des motifs de sécurité public il convient de modifier l'accès la plage.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du lundi 15 avril 2024 à 08h00 au mardi 30 avril à 18h00, l'entreprise SARL BTNR est autorisée à installer un échafaudage dans la descente d'accès à la plage.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,
Patrice VALTON

